

Vib'Infos n° 51



Juillet-Août-Septembre 2026



S.A.S.
TOUT NET
St. CALAIS

NETTOYAGE GÉNÉRAL - PROPRIÉTÉ HYGIÈNE - MULTISERVICE - PEINTURE
DÉCORATION - REVÊTEMENTS - RAVALEMENT - VITRERIE

ZA LA GARE
72120 SAINT-CALAIS

02.43.35.01.87.
toutnet72120@orange.fr





M. et Mme Guillemin
Z.A. de la Braye **72320 VIBRAYE**

PNG TRAITEUR
TOUTES RECEPTIONS

Tél./Fax 02.43.93.28.03.

Gite de La Gavellerie
72370 Le Breil-sur-Mérize



www.gite-gavellerie-sarthe.fr

Tél. : 02.43.93.28.03.
pascal.guillemin14@wanadoo.fr

Gedimat
Legrand
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

1, avenue Michel Verdier
72320 VIBRAYE

Tél. 02.43.93.70.18.




VOYAGES MAUGER
Votre Spécialiste du Voyage



Pour toutes vos envies
Escapades d'une journée, Spectacles, Week-ends,
Séjours, en individuel ou en groupe
Contactez le : **02.43.93.07.77**
voyages-mauger@europencars.fr
www.voyages-mauger.fr



parc **Astérix** PARIS

Disneyland

FOIRE DE PARIS

LES Bodin's

LA PLUS GRANDE FOIRE DE FRANCE

PATRICK SEBASTIEN

LE PLUS GRAND CABARET DU MONDE

HOLIDAY ICE

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRI CULTURE





Sarthe Solaire

ENTREPRISE LOCALE SPÉCIALISTE DE L'ÉNERGIE SOLAIRE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

www.sarthesolaire.com

Didier Bessier

AUTOCONSOMMATION

| | |
|---------------|--------------|
| PARTICULIERS | CONSEIL |
| ENTREPRISES | ÉTUDE |
| COLLECTIVITÉS | INSTALLATION |
| AGRICULTEURS | MAINTENANCE |

3 impasse Léon Serpolet
ZA La Vollerie - 72440 BOULOIRE
 Tél : 02 43 35 90 71 - E-mail : info@sarthesolaire.com

weldom

Avenue Jean Monnet
72400 LA FERTÉ-BERNARD

02 72 88 15 45



Sarl Mellier Carrelages



VENTE & POSE

Salle d'exposition
 Z.A. route de Courgenard
 72320 LAMNAY

Tél : 02.43.71.80.34. - Port. 06.06.78.00.54.
www.carrelage-mellier.com
 Email : contact@mellier-carrelages.com





Remerciements : Mobilisation pour retrouver M. RAPICAULT

La commune de Vibraye remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées lors des différentes battues organisées pour retrouver M. Rapicault, 92 ans, disparu dimanche 07 juin 2026 lors d'une sortie en forêt. Environ 550 personnes (volontaires et gendarmes) ont participé au ratissage de la zone depuis sa disparition.

Ces recherches ont pu se dérouler grâce à l'étroite collaboration entre la Municipalité et la Gendarmerie de Vibraye, sous la direction de l'Adjudant-chef Jérémy FAUCONNIER, dont l'appui technique et organisationnel a été très important.

Les plongeurs de la Gendarmerie ont également sondé les étangs de la Fenderie et de la Cour des Bois le 15 juin.

Monsieur le Maire, Denis BERNARDET, adresse ses remerciements :

- Aux bénévoles et citoyens qui ont arpenté la forêt,
- Aux membres du conseil municipal disponibles, ainsi qu'à certains de leurs conjoints, pour la logistique sur le terrain (transport, ravitaillement en eau...).
- À M. Bernard d'Harcourt, pour nous avoir facilité l'accès à la forêt.
- Aux équipes techniques, notamment pour le déploiement d'un drone de recherche, de l'hélicoptère, des chiens et des motos.
- Au CJ Vibraye handball pour le prêt des deux minibus.
- A M. Pascal Guillemain pour la mise à disposition gratuite d'un camion frigorifique.

A toutes les personnes ayant relayé l'information (commerçants, employés de la commune...)

Une pensée toute particulière est adressée à la famille de M. Rapicault et plus particulièrement à son frère Jean, ainsi qu'à la famille présente à nos côtés tout au long de ces recherches et associée à la préparation des battues.

Enfin, rappelons que toute personne qui trouverait un indice ou des éléments quant à cette disparition ne doit ni les toucher ni les déplacer pour que les services de la Gendarmerie puissent faire son travail.

SOMMAIRE

| | |
|-----------|--|
| Page 4 : | Remerciements : Mobilisation pour retrouver M. RAPICAULT |
| Page 5 : | Le Mot du Maire |
| Page 6 : | Julien Prou - Conseiller délégué à la communication |
| Page 7 : | Réunion de Quartier |
| Page 8 : | Portrait - Service administratif |
| Page 12 : | Entreprise vibraysienne : Arcade sécurité |
| Page 14 : | E.M.I. - Arnaud JOUSSET |
| Page 14 : | Portraits des agents communaux |
| Page 17 : | Information de la gendarmerie |
| Page 18 : | MAM - Les petites canailles |
| Page 20 : | Registre communal des personnes vulnérables |
| Page 23 : | Casiers automatiques |
| Page 24 : | Bornes électriques |
| Page 25 : | Agenda |
| Page 26 : | Bien vivre ensemble |
| Page 32 : | Cuisiner, c'est pas sorcier ! |
| Page 34 : | Numéros utiles |

Suite à la disparition de Fernand RAPICAULT, toute sa famille et son frère Jean souhaitent remercier :

Monsieur BERNARDET Denis, Maire de Vibraye et tous les élus et membres du Conseil Municipal pour leur implication, tout les nombreux bénévoles, associations sportives, randonneurs Vibraysiens, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur d'HARCOURT et sa secrétaire pour leurs présences et/ou les moyens mis en œuvre lors des recherches qui n'ont malheureusement pas abouties, ainsi que toutes les brigades de gendarmerie de Vibraye, Saint-Calais, Bouloire, Saint-Mars-la-Brière, les équipes cynophiles de Laval et de Bléré, le PSIG du Mans, la sécurité civile de Nogent-le-Rotrou, les équipes de plongeurs, de drones et pilote et équipages d'hélicoptères.

Nous avons été très touchés de voir autant de personnes impliquées dans ces recherches. Merci d'avoir pris de votre temps et de vous être investis avec dévouement.

La famille de Fernand RAPICAULT





Le mot du Maire

De nombreuses animations ont lieu à Vibraye. Pour les mois de mai et juin, les commémorations, le Corso fleuri, la fête de la musique, le festival de théâtre, la course folle de voitures à pédales, les événements sportifs et scolaires, les expositions, les conférences... reflètent le dynamisme et la richesse de notre tissu associatif. Je tiens à remercier chaleureusement tous les élus, agents communaux et bien entendu tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année. La période de fortes chaleurs nous a conduit à :

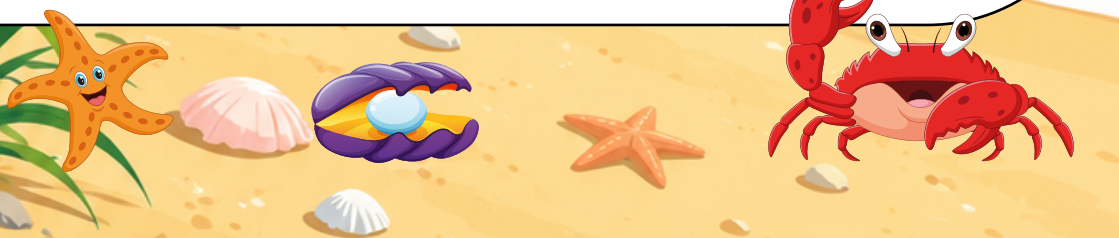
- Contacter les personnes vulnérables inscrites auprès de la mairie. J'en profite pour rappeler l'importance de veiller les uns sur les autres : n'hésitez pas à aller à la rencontre de vos voisins et de venir en aide à des personnes qui pourraient être seules et isolées.
- Prendre des mesures au niveau de l'école pour continuer à accueillir nos jeunes dans les meilleures conditions possibles (distribution de brumisateurs, mise à disposition de 30 ventilateurs et installation d'un système permettant aux enfants de s'humidifier). Une réflexion est lancée pour trouver des solutions pérennes et mieux anticiper les périodes de fortes chaleurs, notamment par la végétalisation de la cour de l'école.
- Annuler certaines manifestations comme le gala de danse, des activités sportives... L'annulation de la course de voitures à pédales a quant à elle été anticipée par l'UVICAPL.
- Etendre les créneaux d'ouverture au public de la piscine municipale.

Nous avons été mobilisés également par la recherche de M. Rapicault disparu le dimanche 7 juin 2026 en forêt de Vibraye (voir remerciements dans ce numéro du Vib'Infos).

L'équipe municipale travaille également sur plusieurs projets et devra prioriser leur mise en place. Il s'agit entre autres de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, la rénovation de la station d'épuration, l'aménagement du presbytère et de son parc, la sécurisation des rues du centre-ville et de nos hameaux.

Toute l'équipe municipale est pleinement mobilisée pour répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes. La dynamique est lancée...

Denis BERNARDET,
Maire de Vibraye





Julien **P**ROU

**conseiller délégué
à la communication interne
vous répond !**

Lorsque la liste ADN a été mise en place, rapidement nous avons appuyé sur l'importance de la communication. Aussi nous avons décidé avec Richard Cross de prendre en charge ces éléments. Lui sur la communication externe, afin de retisser les liens avec les administrés. Moi sur la communication interne puisque c'est un outil majeur de l'organisation du travail, qui est le cœur de mon métier et de mes études depuis plus de 30 ans.

Nous avons tous nos modes de communication privilégiés, et surtout nous ne communiquons pas tous de la même manière. Or pour faire fonctionner une organisation, il faut trouver les moyens, les leviers qui permettent à chacun d'exprimer le fond de sa pensée, de ses attentes. La ressource d'une structure se trouvant dans chacun des maillons de la chaîne qui la compose, dans le sens qu'il donne à son travail, son implication.



Ainsi comme dans un orchestre il faut trouver l'harmonie entre chacun. C'est un travail de longue haleine qui nécessite de l'observation, de l'écoute et du temps pour trouver la bonne formule.

C'est sur cette voie que j'ai choisi de m'engager auprès de la commune afin que chaque acteur puisse être entendu et obtenir des réponses, que l'organisation puisse se structurer autour de moyens adaptés à l'échelle de notre commune. Qu'elle puisse continuer son développement, son rayonnement.





Je m'appelle **Annabelle Leroy**. Le premier juillet 2025, j'ai rejoint l'équipe de la mairie de Vibraye où je suis chargée des finances de la commune. J'ai repris les fonctions occupées jusqu'à l'été dernier par Laurence Guillard, à l'occasion de son départ à la retraite. J'ai eu la chance de passer deux mois avec elle avant son départ. Cela m'a permis de bien prendre connaissance des dossiers en cours, de rencontrer l'ensemble de l'équipe municipale et de visiter les différents locaux dont j'ai désormais la charge.

Mon travail consiste à élaborer et à suivre le budget communal tout au long de l'année. Je dois savoir où nous en sommes à chaque instant, vérifier que les dépenses correspondent aux choix effectués par le Conseil municipal et m'assurer que les projets avancent conformément aux prévisions. Il ne faut ni dépenser trop... ni trop peu, même si ce dernier cas est plutôt rare ! Je travaille en collaboration avec Johanna Bobet, qui s'occupe de la comptabilité de fonctionnement de la commune.

La comptabilité d'une commune repose sur deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement. Le fonctionnement correspond aux dépenses nécessaires à la vie quotidienne de la collectivité : salaires des agents, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments

L'investissement concerne quant à lui les dépenses destinées à préparer l'avenir : travaux, achat de matériel, rénovation de bâtiments ou aménagements nouveaux. Pour simplifier, on peut comparer cela au budget d'une famille. Chaque mois, il faut payer les dépenses courantes : l'électricité, le chauffage, les assurances ou les dépenses quotidiennes. C'est le fonctionnement. Mais il faut aussi parfois acheter une voiture, refaire une toiture ou acquérir une maison. C'est l'investissement.

Je m'occupe pour ma part de l'investissement, c'est-à-dire des gros achats de la commune. Ce sont des dépenses qui vont servir pendant plusieurs années. Par exemple, le four de la cantine nous a lâchés la semaine dernière. Son remplacement relève de l'investissement. Je m'occupe aussi du suivi des travaux en cours. Mon rôle consiste à suivre ces grands projets du début à la fin, aussi bien sur le plan administratif que financier. Ce sont ce que l'on appelle des marchés publics. Concrètement, la commune lance un appel à des entreprises, compare les différentes propositions puis choisit celle qui répond le mieux au projet. Ensuite, il faut suivre le chantier, vérifier les factures, les subventions éventuelles et s'assurer que tout se déroule conformément aux décisions prises par le Conseil municipal.

Pour ce type de dossiers, on fait généralement appel à des cabinets extérieurs spécialisés. Ils disposent d'une expertise et d'une ingénierie plus importantes que celles dont nous pouvons disposer en interne. Dans une commune comme Vibraye, nous n'avons ni le temps ni les effectifs nécessaires pour gérer seuls des projets aussi complexes. Leur rôle est donc de nous accompagner dans la conception et le suivi de ces grands chantiers.





Le budget 2026 de fonctionnement de Vibraye est environ de 3 000 000 €. Cet argent permet à la commune de vivre au quotidien : payer les salaires, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments ou encore les différents services proposés aux habitants. Pour simplifier, on peut comparer cela au budget d'une famille. C'est en quelque sorte le niveau de vie de la commune : les dépenses indispensables pour faire tourner la maison tous les jours.

En ce qui concerne les investissements, la commune peut s'appuyer sur deux sources principales de financement : les emprunts bancaires et les différentes subventions auxquelles elle peut prétendre. En revanche, il est interdit de financer les dépenses de fonctionnement par l'emprunt. Autrement dit, la commune ne peut pas s'endetter pour payer ses dépenses courantes. C'est un peu comme dans la vie de tous les jours : on peut contracter un emprunt pour acheter une maison ou financer un projet important, mais pas pour faire ses courses ou partir en vacances. Les dépenses du quotidien doivent être couvertes par les ressources ordinaires.

Les deux principaux projets d'investissement de la commune en 2025-2026 sont la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) et l'aménagement de l'avenue de la Gare. La construction de la MAM représente un investissement d'environ 694 000 € TTC, financé à hauteur de 65 % par des subventions. Quant aux travaux de l'avenue de la Gare, leur coût s'élève à environ 1 104 000 € TTC, avec un taux de subvention de 52 %. Ce sont de gros montants mais il est important de rappeler que des aides extérieures permettent à la commune de réaliser des projets qu'elle ne pourrait pas financer seule. D'ailleurs, j'en profite pour expliquer la différence entre une dotation et une subvention, deux notions à ne pas confondre :

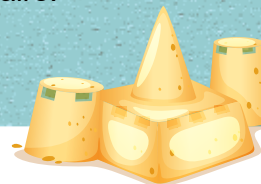
➤ Une dotation est une somme versée principalement par l'État à la commune pour l'aider à fonctionner. La municipalité peut ensuite utiliser cet argent dans le cadre de son budget, sans qu'il soit obligatoirement lié à un projet particulier. L'exemple le plus connu est la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), versée chaque année par l'État. On peut comparer cela à un revenu régulier qui permet à la commune de faire face à ses dépenses générales.

➤ La subvention, elle, est accordée pour financer une action ou un investissement précis. Les organismes qui accordent ces aides — l'État, la Région, le Département, ou encore l'Europe — vérifient ensuite que l'argent est bien utilisé pour le projet prévu.

Il est également important d'expliquer à nos concitoyens que l'argent de la commune n'est pas géré comme le compte bancaire d'un particulier. Les fonds municipaux sont déposés auprès de l'État et gérés par le comptable public, aujourd'hui rattaché au Service de Gestion Comptable de La Ferté-Bernard. Les élus décident des projets et votent les dépenses lors des séances du Conseil municipal. Mais avant qu'un paiement soit effectué, les services de l'État exercent un contrôle de légalité et de régularité des opérations. Ils vérifient notamment que les dépenses correspondent bien aux décisions votées, que les règles des marchés publics ont été respectées et que les pièces justificatives sont conformes.

Cette séparation des rôles constitue une garantie importante pour les habitants. Les élus décident et pilotent les projets au service de la population, tandis que le comptable public contrôle les recettes et les dépenses afin d'assurer la bonne utilisation de l'argent public et de prévenir les erreurs ou les irrégularités.

Pour conclure, j'aimerais expliquer un dernier point concernant la construction du budget communal. Pour qu'une dépense puisse être réalisée, il faut d'abord qu'elle soit prévue au budget et votée par le Conseil municipal. Cela ne signifie pas que la commune possède déjà l'argent correspondant sur son compte. Le budget est avant tout un document de prévision et d'autorisation. Par exemple, si la commune inscrit 1 million d'euros de travaux dans son budget, cela ne veut pas dire qu'elle dispose déjà de ce million. Cela signifie simplement qu'elle prévoit de réaliser ces dépenses et qu'elle se donne l'autorisation de le faire si les conditions sont réunies. D'ailleurs, une partie de ces dépenses ne sera parfois jamais réalisée dans l'année prévue. C'est là toute la différence entre le budget et les comptes réels de la commune. Le budget correspond à ce que l'on envisage de faire.





En fin d'année, on établit ensuite un bilan financier qui permet de voir ce qui a réellement été dépensé, encaissé ou reporté. On constate alors que le budget de fonctionnement reste généralement assez stable d'une année sur l'autre, tandis que le budget d'investissement peut varier fortement. En effet, les grands projets demandent souvent beaucoup de temps avant de pouvoir être réalisés. Il faut rechercher des subventions, attendre les accords des différents financeurs, préparer les dossiers techniques, lancer les consultations, mettre les entreprises en concurrence et respecter l'ensemble des procédures administratives. Tout cela prend du temps. En mairie, les projets d'investissement se construisent souvent sur plusieurs années avant de devenir réalité.

J'ai beaucoup parlé des dépenses de la commune, mais il faut aussi évoquer les recettes qui permettent de les financer :

- La première ressource, ce sont les impôts locaux, notamment les taxes foncières payées par les particuliers et les entreprises. Les taux sont votés par le Conseil municipal. Il est d'ailleurs important de souligner que la nouvelle équipe municipale a fait le choix de ne pas les augmenter en 2026. Ces ressources ne sont pas extensibles à l'infini.
- La deuxième grande source de recettes est constituée par les dotations de l'État. J'en ai parlé précédemment. Ce sont des sommes versées chaque année à la commune selon des critères parfois complexes. Cette année, elles représentent environ 77 000 euros par mois pour Vibraye. C'est une aide précieuse, mais il faut savoir que ces dotations ont tendance à diminuer au fil des années. Nous sommes bien sûr heureux d'en bénéficier, mais il est difficile de considérer qu'elles constitueront à elles seules l'avenir du financement des collectivités locales.
- Enfin, il existe les recettes issues des services municipaux. La commune possède un petit patrimoine immobilier qui génère des loyers. Elle perçoit également des recettes grâce à différents équipements et services, comme le Quai des Arts, la piscine ou encore certaines activités proposées aux habitants. Il est toutefois important de comprendre que le prix payé par l'utilisateur ne couvre généralement qu'une partie du coût réel du service. Lorsqu'une place de spectacle est vendue 12 euros, son coût réel pour la commune est supérieur. La différence est prise en charge par la collectivité. C'est tout le principe du service public : permettre au plus grand nombre d'accéder à des services de qualité à un tarif abordable.

Pour terminer cet entretien, j'aimerais brièvement expliquer mon parcours et comment je suis arrivée à ce poste. Après un BTS Action commerciale, j'ai débuté ma carrière comme secrétaire de mairie dans une petite commune du Loir-et-Cher d'environ 600 habitants. J'étais seule au secrétariat et il fallait être polyvalente. Je m'occupais de tout : l'accueil du public, les cartes d'identité, les chiens perdus, les mariages, les décès, l'assainissement, la gestion de l'eau et bien d'autres dossiers encore. Pour être honnête, je ne suis pas certaine que je referais aujourd'hui un tel choix ! Mais cette expérience m'a permis d'apprendre énormément. J'ai été accompagnée par l'ancien secrétaire de mairie ainsi que par les différents services de l'État, notamment la trésorerie et la sous-préfecture. À l'époque, nous avions facilement des interlocuteurs au téléphone qui prenaient le temps de répondre à nos questions. J'ai également bénéficié des formations du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), même s'il n'était pas toujours facile de s'absenter lorsque l'on est seule pour faire fonctionner un service. Je suis restée vingt-deux ans dans cette commune qui, au fil du temps, s'est agrandie pour devenir une commune nouvelle. Dans une petite collectivité, on touche à tous les domaines. On apprend un peu de tout, même si l'on ne devient pas forcément spécialiste d'un sujet en particulier.

J'ai ensuite eu envie d'approfondir certains domaines et de me spécialiser. J'ai travaillé pendant cinq ans dans le secteur de l'urbanisme à la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise. Puis j'ai rejoint la communauté de communes des Collines du Perche, à Mondoubleau.

Lorsque le poste occupé par Laurence Guillard s'est libéré, j'ai saisi cette opportunité. J'avais envie de revenir travailler au sein d'une commune et les finances constituent un domaine que je maîtrise bien et que j'apprécie particulièrement.

J'ai été très bien accueillie à Vibraye. J'ai découvert une équipe sympathique, conviviale et une bonne ambiance de travail. Je tiens à le souligner, car c'est un élément important et c'est quelque chose que j'ai trouvé particulièrement agréable dès mon arrivée.





Groupama

CENTRE MANCHE




IMPRIMERIE GRAVÉ

Vibraye
La Flèche

IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE CRÉATION GRAPHIQUE

| | | |
|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Affiches/flyers | Calendriers | Dépliants |
| Brochures | Cartes commerciales | Logo |
| Bulletins municipaux | Cartes de vœux | Programmes de fête... |



Couverture Charpente

Zinguerie, Rénovation et Neuf, Étanchéité, Isolation, Entretien de toiture, Démoussage, nettoyage, Possibilité de contrat

Confort Velux

Installateur, Conseil Expert, Verrière, Combinaison de fenêtres, Domotique, Facilité de paiement, Proposons un SAV

Construction Bois

Maison, Extensions ossature bois, Carport et Auvent traditionnel, Conseil et accompagnement, Groupe d'artisans locaux

NOS DEUX SITES À PROXIMITÉS

Nogent-le-Rotrou
BERD'HUIS
02 33 83 60 46

La Ferté-Bernard
VIBRAYE
02 43 93 61 50

www.leblancadrien.com



Panneaux Photovoltaïques

Étude personnalisée
Devis gratuit
Installation
Proposons un SAV

02 33 25 01 44
06 77 05 44 29
altoitsolaire@gmail.com

**PENSEZ À
L'ENTRETIEN DE
VOTRE TOITURE !**





Je m'appelle Sascha Tourrancheau. J'ai créé en 2004 à **Vibraye Arcade Sécurité 72**, une société qui propose ses services en surveillance, gardiennage et protection. Dès le début, j'ai souhaité développer une entreprise à taille humaine, avec un esprit familial, aussi bien dans les relations avec nos salariés qu'avec nos clients. Nous avons commencé modestement et nous avons grandi progressivement. Pendant les deux premières années, ça a été compliqué... jusqu'à ce que des gros clients me fassent confiance. Nous travaillons essentiellement avec des clients situés dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Vibraye. Nous tenons à conserver cette proximité qui fait partie de notre identité. Chez nous, les clients ne sont pas de simples numéros de dossier. Nous les connaissons personnellement et nous cherchons à construire avec eux une relation de confiance dans la durée. Nous nous impliquons dans leurs projets, nous nous intéressons à leurs besoins et à leur activité. Cette proximité nous permet de proposer un accompagnement plus personnalisé et de créer une véritable relation de partenariat. Nos salariés viennent eux aussi de Vibraye et des communes environnantes. Nous essayons autant que possible de faire appel aux compétences locales, car cela correspond à l'esprit de l'entreprise et à notre volonté de rester ancrés sur le territoire. D'ailleurs, le recrutement est devenu l'un de nos principaux défis. Il n'est pas toujours facile de trouver des personnes à la fois compétentes, formées et suffisamment proches géographiquement pour s'intégrer durablement dans notre organisation. Il faut savoir que les métiers de la sécurité privée sont très encadrés. On ne devient pas agent de sécurité du jour au lendemain en enfilant simplement un tee-shirt marqué « Sécurité ». Notre activité est soumise à une réglementation stricte et exige des formations spécifiques. Chaque agent que nous employons doit être titulaire d'un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) et obtenir une carte professionnelle délivrée après vérification de son dossier. Une enquête administrative est également réalisée afin de s'assurer que la personne remplit les conditions nécessaires à l'exercice de cette profession. L'entreprise elle-même est soumise à autorisation et à des contrôles réguliers. Nos agréments doivent être renouvelés périodiquement et nos compétences sont vérifiées afin de garantir le sérieux et la qualité des prestations proposées.



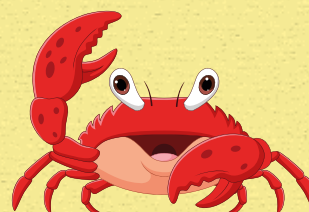


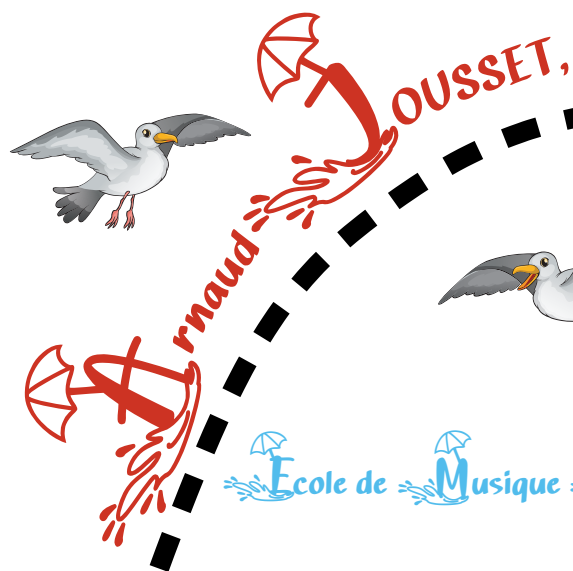
Notre clientèle est très diversifiée. Environ 80 % de notre activité concerne les professionnels avec lesquels nous travaillons dans le cadre de contrats annuels. Les particuliers représentent quant à eux près de 10 % de notre clientèle, notamment pour la surveillance de biens ou la gestion des alarmes, avec des permanences et des astreintes téléphoniques. Les 10 % restants concernent les manifestations locales : fêtes de village, comices agricoles, événements associatifs et, bien sûr, le festival Rocka'Vib à Vibraye !

Qu'est-ce qui m'a donné envie de créer cette société ? À l'époque, dans notre région, les entreprises de surveillance étaient essentiellement implantées au Mans. En cas d'alarme ou de problème, les délais d'intervention dépassaient souvent une heure, ce qui me paraissait beaucoup trop long pour répondre efficacement aux besoins des clients. J'ai donc eu l'idée de créer un service de proximité, capable d'intervenir rapidement auprès de clients situés dans un périmètre géographique limité. Dès le départ, j'ai fait le choix de privilégier la réactivité, la relation humaine et l'emploi local. Cette philosophie reste aujourd'hui au cœur du fonctionnement d'Arcade Sécurité 72.

Après vingt-deux ans d'existence, je pense pouvoir dire que la réputation de l'entreprise est bonne. Notre développement s'est fait progressivement, essentiellement grâce au bouche-à-oreille et à la confiance de nos clients. Je suis fier de constater qu'aucun client ne nous a quittés par insatisfaction. Bien sûr, certains besoins évoluent ou certaines situations changent, mais la qualité de nos prestations n'a jamais été remise en cause. Aujourd'hui, la situation est même un peu paradoxale : le véritable défi n'est plus de trouver des clients, mais de recruter les compétences nécessaires pour continuer à nous développer tout en conservant la qualité de service qui fait notre réputation.

Depuis ces dernières années, la demande a effectivement augmenté car de plus en plus de particuliers, d'entreprises et d'organisateur d'événements ressentent le besoin de sécuriser leurs biens ou leurs manifestations. Les incivilités, les dégradations et les vols compliquent parfois le quotidien et renforcent cette attente de sécurité. Notre travail est complémentaire de celui des forces de l'ordre. Nous intervenons exclusivement dans le domaine privé pour protéger les biens et les personnes, mais aussi pour faire de la prévention et éviter que les situations ne dégénèrent. Que ce soit pour un mariage, une fête d'anniversaire, un festival ou une manifestation locale, les organisateurs souhaitent avant tout que leurs invités passent un bon moment en toute tranquillité. Notre rôle consiste souvent à rassurer, à dialoguer, à désamorcer certaines tensions et à faire en sorte que chacun puisse profiter de l'événement dans les meilleures conditions. Au fond, pour nous, une soirée réussie est souvent une soirée dont personne ne parle le lendemain : pas de bagarre, pas d'incident, pas de problème particulier. Cela signifie simplement que tout s'est bien passé.





École de Musique Intercommunale

des Vallées de la Braye et de l'Anille

Je m'appelle **Arnaud Jousset**. Je suis contrebassiste et j'assure la direction de l'École de Musique Intercommunale des Vallées de la Braye et de l'Anille depuis 2019. Cette école est administrée par un Syndicat mixte présidé par Madame Annie Jumert.

L'École de Musique Intercommunale est présente sur le territoire depuis de nombreuses années et constitue aujourd'hui un acteur culturel reconnu au sein de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Depuis 2012, elle est installée dans ses locaux actuels à Saint-Calais, tout en déployant ses activités sur trois sites d'enseignement : Bessé-sur-Braye, Saint-Calais et Vibraye. Cette organisation permet de maintenir une offre de proximité et de rendre l'enseignement artistique accessible au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire.

Son action pédagogique couvre non seulement l'enseignement de la musique, mais également celui du théâtre. L'école accueille aujourd'hui 210 élèves encadrés par 14 enseignants et propose une offre de formation accessible à tous les âges, des jeunes enfants aux adultes.

En 2008, le Conseil départemental de la Sarthe a désigné l'école comme « École Ressource » pour le Pays du Perche Sarthois. À ce titre, elle ne se limite pas à l'enseignement artistique auprès de ses élèves : elle assure également des missions de soutien, de conseil et de coordination afin de favoriser le développement des pratiques musicales sur l'ensemble du territoire.

Interventions en milieu scolaire :

En partenariat avec l'Éducation nationale, l'École de Musique Intercommunale organise des interventions en milieu scolaire dans les établissements du territoire, de la maternelle jusqu'au CM2.

Ces actions permettent aux enfants de découvrir la musique et les pratiques artistiques dans le cadre de leur parcours scolaire. Elles contribuent à éveiller leur curiosité, à développer leur sensibilité artistique et à favoriser l'accès à la culture pour tous les élèves.

Inclusion et accessibilité :

L'école porte une attention particulière à l'inclusion de tous les publics. Plusieurs de nos enseignants sont formés et habilités à accueillir des élèves en situation de handicap afin de leur permettre d'accéder à la pratique artistique dans les meilleures conditions possibles.

Nous veillons à adapter nos méthodes pédagogiques et notre accompagnement aux besoins de chacun afin que chaque élève puisse s'épanouir dans son parcours artistique.

Éducation artistique et culturelle (EAC) :

L'École de Musique Intercommunale mène également de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire.

À Vibraye, par exemple, nous avons accompagné pendant trois années consécutives les mêmes élèves, du CE2 au CM2, dans le cadre d'un projet artistique pluridisciplinaire. Cette proposition associait le théâtre, le chant et la fabrication de marionnettes à raison d'une heure par semaine. Chaque année se concluait par un spectacle de restitution au Quai des Arts, permettant aux enfants de présenter au public le fruit de leur travail.





Il a été particulièrement enrichissant d'observer leur progression au fil de ces trois années. Le suivi sur une période aussi longue permet de mesurer concrètement l'évolution des élèves. On les voit gagner en confiance, s'exprimer plus librement, développer leur créativité et prendre davantage de plaisir à monter sur scène. Au-delà des apprentissages artistiques, ce sont également des compétences humaines et relationnelles qui se construisent progressivement : écoute, coopération, prise d'initiative et confiance en soi. L'année prochaine, nous proposerons à une autre école un projet comparable, conçu en fonction de l'organisation spécifique de l'établissement concerné. Nous veillons toujours à adapter nos interventions aux réalités et aux besoins de chaque structure.

Théâtre :

L'École de Musique Intercommunale propose également une classe de théâtre dont les cours se déroulent tout au long de l'année dans nos locaux de Saint-Calais. Le spectacle de fin d'année est présenté au Quai des Arts de Vibraye, une salle particulièrement adaptée à la mise en valeur de la voix parlée comme de la voix chantée. Ce changement de lieu constitue toujours un moment fort pour les élèves. Ils découvrent les conditions d'un véritable spectacle avec une scène, un éclairage professionnel et un public venu assister à leur représentation. Cette expérience représente souvent l'aboutissement d'une année de travail, d'investissement et de création collective.

Projets artistiques :

Nous organisons régulièrement des projets artistiques permettant aux élèves de se produire dans des conditions proches du spectacle professionnel. Ainsi, nous avons récemment organisé un concert spécialement consacré aux élèves pianistes de l'école, qui sont actuellement près d'une quarantaine. Selon les œuvres interprétées, nous faisons appel soit à un clavier numérique de grande qualité, soit à un véritable piano acoustique. Même si nous avons la chance de disposer d'un piano à queue dans nos locaux de Saint-Calais, les élèves apprécient particulièrement l'atmosphère du Quai des Arts. Les fauteuils rouges, l'éclairage de scène et les conditions d'accueil du public leur donnent le sentiment de vivre une véritable expérience de spectacle. L'année dernière, nous avons mené un projet particulièrement ambitieux réunissant trente pianistes autour de dix pianos. Pour l'occasion, j'avais commandé un arrangement original inspiré des musiques des films Pirates des Caraïbes et Interstellar. Cet arrangement a été réalisé par Gérard Villain, ancien enseignant de piano de l'École de Musique Intercommunale. Son travail d'écriture a permis de réunir des élèves de différents niveaux autour d'un projet musical ambitieux et fédérateur. Cette expérience a été particulièrement marquante. Les élèves se sont fortement investis dans cette création collective et le public lui a réservé un accueil très chaleureux. L'année prochaine, nous souhaitons créer une comédie musicale originale inspirée de l'univers du film Une Nuit au musée. La représentation devrait se dérouler à La Pléiade de Bessé-sur-Braye, une salle plus vaste que le Quai des Arts de Vibraye et capable d'accueillir jusqu'à 400 spectateurs. Cette capacité nous permettra de présenter le spectacle dans les meilleures conditions et de partager ce travail avec un public encore plus nombreux.

Grand Orchestre :

Nous avons également créé le Grand Orchestre de l'École de Musique Intercommunale, une formation réunissant une vingtaine d'élèves qui se retrouvent chaque mercredi soir pour répéter ensemble. L'ensemble intègre notamment deux contrebasses, ce qui lui confère un effectif particulièrement complet et une belle richesse sonore. Je suis particulièrement attaché à ce projet, car il témoigne d'un remarquable investissement de la part des élèves, des musiciens adultes, des enseignants et des parents.

Mais avant tout, ce Grand Orchestre n'existerait pas sans l'engagement et la fidélité de nos élèves musiciens. Ce sont eux qui en constituent le cœur et qui lui donnent toute sa dynamique. Leur motivation, leur assiduité et leur plaisir de jouer ensemble sont les véritables moteurs de cette aventure collective.

L'enthousiasme suscité par cette pratique est tel que nous avons décidé d'allonger la durée des répétitions d'une demi-heure dès l'année prochaine.

Au-delà de la dimension musicale, ce projet favorise les rencontres entre générations, développe l'esprit d'équipe et renforce les liens qui unissent les musiciens au sein de l'école.



Parcours des élèves :

L'école accueille les élèves dès la moyenne section de maternelle. Leur parcours s'organise autour d'un cursus structuré comprenant l'éveil musical, le cycle 1 puis le cycle 2. Cette progression permet aux élèves de développer progressivement leurs compétences musicales, tant sur le plan instrumental que théorique.

À l'issue de ce parcours, les élèves qui souhaitent poursuivre une formation plus approfondie peuvent s'orienter vers des établissements spécialisés tels que les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) ou les Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR), notamment au Mans, à Angers ou à Nantes.

Nous proposons également un parcours hors cursus destiné aux adultes qui souhaitent pratiquer la musique pour leur plaisir, sans objectif de diplôme ou de validation particulière.

Il n'existe aucune limite d'âge pour apprendre ou continuer à faire de la musique.

Nous accueillons également des lycéens scolarisés au Mans ou à La Ferté-Bernard qui reviennent travailler le week-end à l'école. Cette formule leur permet de conserver un lien avec leurs anciens enseignants tout en bénéficiant d'une organisation plus souple, adaptée à leurs contraintes scolaires.

Ils peuvent ainsi poursuivre la pratique de leur instrument ou de leur discipline artistique en fonction de leurs envies et de leurs disponibilités, sans les obligations d'un cursus complet.



Enseignements proposés :



Interventions en milieu scolaire

- Lise Chevalier-Choplin
- Mireille Gosset
- José Murillo

Technique vocale, chorale adultes et accompagnement musico-prénatal

- Cécilia Marchand

Accordéon

- Recrutement en cours

Contrebasse et grand orchestre

- Arnaud Jousset

Guitare classique

- Marie Bancel

Flûte traversière

- Recrutement en cours

Saxophone, percussions, musiques actuelles et Grand Orchestre

- Alban Augéard

Violon et alto

- Nathalie Grange

Clarinete

- Clare Milne

Piano

- Catherine Kwon

Théâtre

- Vanessa Lilian

Trompette et tuba

- Jeane Acquette



Parcours artistique parent-enfant Eveil musical et initiation à la formation musicale Formation musicale

Inscriptions et renseignements

Les inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2026-2027 sont ouvertes :

- de mi-juin à mi-juillet ;
- de mi-août à mi-septembre.

Pour tout renseignement :

École de Musique Intercommunale des
Vallées de la Braye et de l'Anille
36 bis, rue de la Cornillère
72120 Saint-Calais
Tél : 02 43 35 04 05
Mail : contact@emibscv.fr

Une journée « portes ouvertes » sera organisée le **samedi 12 septembre 2026** dans nos locaux de Saint-Calais.

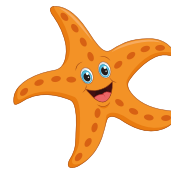
Nous participerons également au Forum des Associations de Vibraye à la rentrée.

Par ailleurs, nos enseignants iront présenter leurs instruments dans les écoles du territoire au cours de la deuxième semaine de la rentrée afin de faire découvrir nos enseignements aux élèves et à leurs familles.

Site internet : emibscv.fr

Facebook : facebook.com/emibscv





Attention aux arnaques bancaires et au faux coursiers

Dans le cadre de nos actions de prévention au profit de la population, le groupement de gendarmerie de la Sarthe souhaite attirer votre attention sur une arnaque bancaire actuellement en forte recrudescence : l'arnaque au faux coursier.

Les victimes sont contactées par SMS, mail par un individu se faisant passer pour un conseiller bancaire ou un service de sécurité de leur banque. Sous prétexte d'une opération frauduleuse en cours, l'escroc les persuade de communiquer leur code secret et de remettre leur carte bancaire à un prétendu coursier qui se présente ensuite à leur domicile.

Soyez vigilants.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS
RAVALEMENT
ISOLATION EXTÉRIEURE ET BARDAGE**

GOMBOURG

323 avenue de la Pécardière - 72450 MONTFORT LE GESNOIS
Tél. 02 43 54 00 68 / contact@mdp-gombourg.fr



L'ENTRECÔTE
Restaurant

7, place du Souvenir
72320 St-Jean-des-Échelles
Tél. 02.43.71.11.78.

**SPÉCIALITÉS
GRILL
TERRASSE**

Tous les midis
du lundi au vendredi
et vendredi soir.

Restaurant traditionnel
Menu du jour
Salle de réception
Salle séminaire
Banquet
Hôtel 5 chambres

**Le Relais du
chapeau rouge**

02.43.71.87.29.
06.37.46.12.55.

6, place de l'Hôtel de Ville
72320 VIBRAYE

justinedav.0723@hotmail.fr
www.lerelaisduchapeaurouge.com

LES CISEAUX D'ÉMILIE

VIBRAYE
9, RUE GABRIEL GOUSSAULT
TÉL. 02.43.93.69.91

Lundi mardi, jeudi, vendredi
de 9h à 18h30
Mercredi
9h à 12h et 14h à 18h30
Samеди
à partir de 9h - journée continue





Je m'appelle **Aurore Cotel**. Je travaille dans le périscolaire à l'école primaire de Vibraye et au centre de loisirs de La Ferté-Bernard. En parallèle, j'exerce également comme éducatrice au sein d'un foyer.

Avec une collègue et amie, Jessica Prot, nous avons eu l'idée de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Je rappelle qu'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est un lieu dans lequel plusieurs assistantes maternelles exercent ensemble afin d'accueillir des enfants avant leur entrée à l'école, généralement de 0 à 3 ans.

La MAM constitue une formule intermédiaire entre l'accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle et l'accueil collectif en crèche. Elle permet de conserver la dimension familiale et enfants les avantages de la vie en groupe : socialisation, activités partagées et découverte progressive de la collectivité.

En 2021, nous avons rencontré Dominique Flament, alors Maire de Vibraye, pour lui présenter notre projet. Il nous a demandé de réaliser au préalable une étude des besoins afin de vérifier qu'il répondait à une attente réelle des familles du territoire.

Nous avons donc organisé, en 2022, une enquête auprès de la population à l'aide d'un questionnaire diffusé sur Internet. Nous avons notamment demandé aux familles si elles avaient besoin d'un mode de garde pour leurs enfants, quel type d'accueil elles recherchaient et combien d'enfants étaient concernés.

Une fois les résultats recueillis et analysés, nous sommes retournées présenter notre étude à D. Flament. Les besoins identifiés ont confirmé l'intérêt du projet et la municipalité a alors décidé de lancer la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles sur la commune.

L'un des principaux avantages d'une MAM, c'est ce que l'on appelle la délégation d'accueil. Je vais vous donner un exemple concret. Imaginons que je m'occupe de quatre enfants : un bébé de 3 mois, un enfant de 18 mois, un enfant de 2 ans et un enfant de 3 ans. Si je souhaite organiser une activité plus adaptée aux plus grands, comme une sortie à la médiathèque, cela devient plus compliqué avec les deux plus petits.

Dans une MAM, je peux alors faire appel à la délégation d'accueil et demander à l'une de mes collègues de prendre temporairement en charge les plus jeunes pendant que j'accompagne les plus grands. Les enfants restent dans un environnement qu'ils connaissent et les professionnelles peuvent se relayer en fonction des besoins de chacun. Cette organisation facilite considérablement le travail au quotidien. Lorsque l'on exerce à domicile, on est seule face à toutes les situations. Dans une MAM, nous sommes quatre assistantes maternelles à travailler ensemble, avec des parcours, des expériences et des sensibilités différentes. Cette complémentarité nous permet d'enrichir les activités proposées aux enfants et d'offrir un accompagnement plus souple et plus adapté à leurs besoins.





Je rappelle que les locaux de la MAM de Vibraye sont entièrement neufs et ont été spécialement conçus pour l'accueil des jeunes enfants. Les espaces sont vastes, lumineux et adaptés à leurs besoins. La structure dispose notamment de quatre chambres pour accueillir jusqu'à seize enfants. Cette organisation nous permet de répartir les enfants en fonction de leur âge, de leur rythme et de leurs besoins du moment. Certains peuvent dormir pendant que d'autres jouent, participent à une activité ou profitent d'un temps calme. Cette souplesse contribue au bien-être des enfants et facilite leur accompagnement au quotidien.

J'aimerais aussi attirer l'attention sur l'emplacement particulièrement intéressant de la MAM de Vibraye :

- Tout d'abord, nous bénéficions de la proximité immédiate de la médiathèque, située à une centaine de mètres seulement. Cela nous permettra d'organiser facilement des sorties et des activités autour des livres et de l'éveil culturel ;
- Nous sommes également voisins de l'EHPAD, ce qui ouvre de belles perspectives de rencontres intergénérationnelles entre les enfants et les résidents. Ces échanges avec les mamies et les papys peuvent être très enrichissants pour tout le monde et créer de beaux moments de partage ;
- L'emplacement présente aussi des avantages très pratiques pour les familles. Les parents peuvent se garer facilement à proximité de la structure, ce qui simplifie les arrivées et les départs.
- Nous disposons également d'un local dédié aux poussettes. C'est un détail qui a son importance : les parents peuvent ainsi déposer leur enfant et repartir directement au travail sans avoir à se soucier du transport ou du rangement de la poussette.
- En ce qui concerne nos tarifs, nous avons fait le choix de nous situer dans une gamme intermédiaire par rapport aux autres MAM du territoire. Notre objectif est de proposer un accueil de qualité qui reste accessible au plus grand nombre de familles.
- Il est important de préciser que les parents ne peuvent pas déclarer une assistante maternelle au moyen du CESU déclaratif classique. Qu'elle exerce à domicile ou au sein d'une MAM, une assistante maternelle doit obligatoirement être déclarée par l'intermédiaire de Pajemploi, le dispositif spécialement prévu pour ce mode d'accueil.

En revanche, les parents peuvent utiliser des CESU préfinancés lorsqu'ils sont fournis par un employeur, un CSE (Comité Social et Économique) ou une collectivité. Ces titres peuvent servir à régler tout ou partie de la rémunération de l'assistante maternelle, à condition que celle-ci accepte ce mode de paiement et soit en mesure de les encaisser. Le montant restant est alors complété par un autre moyen de paiement, comme un virement bancaire ou un chèque.

- En ce qui concerne les repas, ce sont les parents qui les fournissent. De notre côté, nous pouvons simplement réchauffer les plats si nécessaire.
- Les couches sont également fournies par les familles. Chaque enfant dispose de son propre stock, que nous pouvons ranger sur place dans un espace identifié à son nom.
- En revanche, nous fournissons toute la literie. Nous lavons nous-mêmes les draps et le linge utilisé à la MAM. Les parents n'ont donc pas besoin de penser à apporter ou à récupérer des draps chaque semaine. C'est un petit détail, mais cela simplifie bien l'organisation du quotidien !



Pour tout renseignement, contacter Jessica et Aurore

Tél 06 42 77 42 57 ou Tél. 06 16 25 82 60

lespetiestescanailles79@gmail.com



REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES :

NE RESTEZ PAS ISOLÉS, INSCRIVEZ-VOUS !

Afin de prévenir les conséquences que pourrait avoir une période de forte chaleur ou tout autre évènement exceptionnel (grand froid, crise sanitaire), un registre des personnes vulnérables est ouvert.

Il permet à la commune d'identifier et de contacter les personnes fragiles (personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou de santé précaire) pour leur apporter une attention particulière en cas de besoin.

Cette démarche est volontaire :

Elle a un caractère facultatif et les données sont confidentielles. Son utilisation est strictement limitée à la mise en œuvre d'un plan d'alerte et d'urgence organisé en cas de crise.

Les personnes pouvant être inscrites sur ce registre :

- sont âgées de 65 ans et plus, et sont domiciliées sur la commune
- sont âgées de plus de 60 ans et sont reconnues inaptes au travail
- et/ou sont adultes en situation de handicap



QUI PEUT FAIRE LA DÉMARCHÉ ?

La personne concernée peut effectuer elle-même la demande. L'inscription peut aussi être faite par un proche, un aidant, un professionnel de santé ou un travailleur social, avec l'accord de la personne concernée.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription peut être faite à tout moment de l'année. Il suffit de compléter le formulaire ci-joint et de le retourner :

- par courrier adressé à la Mairie de Vibraye – 1 Place de l'Hôtel de Ville - 72320 VIBRAYE,
- par mail à l'adresse mairie@vibraye.fr
- A l'accueil de la mairie, ouvert les lundi-mardi-mercredi-vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30

En s'inscrivant sur ce registre, vous vous donnez les moyens d'être mieux protégés et accompagnés en cas de difficulté. C'est un geste simple mais essentiel, qui peut faire une réelle différence au moment où l'aide devient nécessaire.

N'hésitez pas à le faire dès à présent.

www.ald-industrie.com

ALD
USINAGE - MACHINES SPÉCIALES - FONDERIE

4 Rue de l'artisanat ZI Nord 72320 Vibraye - 02 43 93 63 20





FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

IDENTITÉ

NOM et Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Sollicite mon inscription sur le registre nominatif des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres :

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut-être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

SITUATION

Vous vivez : seul(e) en couple en famille autre (précisez) :

Vous recevez régulièrement de la visite : OUI NON

Moins d'une fois par semaine

Une fois par semaine

Deux fois ou plus par semaine

Personnes vous rendant visite :

Famille

Voisins/amis

Vous êtes bénéficiaire de l'intervention

d'un service d'aide à domicile

Intitulé du service :

Téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile

Intitulé du service :

Téléphone :

d'un autre service

Intitulé du service :

Téléphone :

d'aucun service à domicile



PERSONNE(S) À PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Lien (parent, ami, voisin) :

NOM et Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Lien (parent, ami, voisin) :

Merci de nous indiquer, s'il y a, des périodes d'absence prévues :

Juillet/Août :

Sept./Oct. :

Nov./Déc. :

Jan./Fév. :

Mars/Avril :

Mai/Juin

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiqués dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à

Le

Signature

Mairie de Vibraye
1, place de l'Hôtel de Ville
72320 VIBRAYE

Tél. 02.43.93.60.27.
mairie@vibraye.fr

Mentions légales – Protection des données individuelles

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les données vous concernant recueillies sur la base de votre consentement sur ce formulaire remis à la commune de Vibraye et nécessaires pour répondre à votre demande, font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la constitution d'un registre des personnes vulnérables. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmis à des tiers. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité.

Pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement, ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données- limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection de vos données (Agence des Territoires de la Sarthe - mail : dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr



NOUVEAU : CASIERS AUTOMATIQUES

Carrefour Express 18, rue des Sablons

À l'extérieur du magasin, et accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, se trouve un locker Mondial Relay.

Ce casier automatique permet de déposer ou de récupérer des colis à tout moment, sans contrainte d'horaires d'ouverture du magasin. L'utilisateur reçoit un code ou un QR code lui permettant d'ouvrir le compartiment correspondant à son colis.

Pour toutes informations, www.mondialrelay.fr



Carrefour Contact Route de La Ferté-Bernard



Au fond du magasin, les casiers Vinted Go (appelés aussi lockers ou Vlockers) sont des consignes automatiques qui permettent de déposer ou récupérer un colis Vinted sans passer par un comptoir de point relais.

Pour toutes informations : www.vinted.fr/

À l'entrée du magasin se trouve un Relais Pickup permettant les retours et les expéditions de colis Chronopost et Colissimo.

Les Relais Pickup sont des points relais du réseau Pickup (groupe La Poste) qui permettent :

- de recevoir un colis Colissimo, Chronopost ou DPD ;
- d'envoyer un colis ;
- de retourner un achat effectué en ligne ;
- de déposer certains colis Vinted lorsque ce mode de livraison est proposé.

La principale différence avec les casiers Vinted Go est que le Relais Pickup est installé chez un commerçant. Les colis sont remis directement au client au comptoir par le commerçant, alors que les casiers Vinted Go sont des consignes automatiques accessibles de manière autonome.

Pour toutes informations : www.pickup.fr



NOUVEAU : BORNES ÉLECTRIQUES

Plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques sont disponibles sur la commune

Parking de l'Agence du Crédit Agricole - 46, rue Xavier Boutet
Borne électrique 24/24

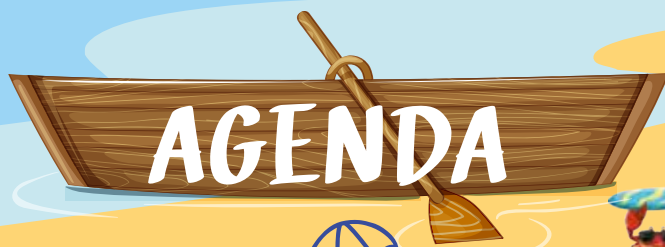
Pour obtenir le passe FRESHMILE :
<https://www.freshmile.com>



Parking du garage NP Automobiles - Route de Saint-Calais
Borne électrique 24/24

Pour obtenir le passe CHARGEMAP :
<https://chargemap.com>
Il est aussi possible de régler directement par carte bancaire.





RETOUR SUR LES EVENEMENTS MAI - JUIN

Cérémonie du 8 mai

C'est sous un magnifique soleil que s'est déroulée la Cérémonie de célébration de l'Armistice de la Guerre 39-45. Mme la Maire de Champrond et celui de Vibraye accompagnés de ses adjoints ont rendu hommage aux militaires et aux civils, hommes et femmes morts pour que la France reste un pays libre.

C'est avec beaucoup d'émotion que le conseiller délégué à la communication externe, Richard Cross a chanté la Marseillaise devant le monument aux Morts ainsi qu'au cimetière.

Journée fête de la nature «Ensemble apprenons la nature»

Le 21 Mai, sur le site de la Baignade, lors d'une belle et chaude journée, les fédérations et associations de chasseurs et de pêcheurs ainsi que des professionnels de la protection de la faune et de la flore et de l'eau du département ont sensibilisé les élèves 6ème et 5ème et les éco-délégués de 4ème et 3ème, à l'environnement et aux espèces des bords de cours d'eau. Dix stands étaient présents pour nous raconter la vie de nos rivières. Adolescents et adultes ont été captivés par ces interlocuteurs passionnés.

En fin de matinée, nous avons appris que le collège Gabriel GOUSSAULT s'est vu décerner le label « Etablissement Démarche de Développement Durable » (E3D). Récompense hautement méritée puisque depuis bien longtemps il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Nous remercions tous les acteurs de cet événement et Messieurs VALLA et GERNOT de l'avoir mise en œuvre. Sans oublier, un grand merci au Service Technique de la ville pour l'installation du site.





Inauguration au cimetière du carré militaire après travaux



Cette fois sous une pluie battante, le 6 juin dernier, les Maires de Champrond et de Vibraye ainsi que leurs adjoints et conseillers, ont rendu hommage aux soldats morts pour la France en inaugurant les croix du carré militaire au cimetière. Étaient présents : Daniel LEROY, délégué général du Souvenir Français, Josiane POUPON qui nous a permis d'avoir des croix gratuitement et qui est à l'initiative de cette démarche, les anciens combattants, Jean-Carles GRELIER, Député de la Sarthe, Olivier CORBIN, Maire de Dollon accompagné de ses adjoints, Eric FONTAINE, Maire de Saint-Calais, Yves SUARD de l'UNC Départementale, les sapeurs pompiers, Jacky BRETON, Maire honoraire de Vibraye et quelques membres des familles.



Conférence sur le Patrimoine



Cette soirée a malheureusement été reportée à une date qui sera communiquée ultérieurement.





MANIFESTATIONS A VENIR

estival Rocka'Vib – Samedi 4 Juillet

16ème Festival Rocka'Vib !

Cette année nous recevons Esskalibur, groupe de rock celtic local, 21 grammes, groupe stéphanois et en tête d'affiche le groupe bordelais Eiffel, attendu depuis 2020.

Toujours gratuit pour le plaisir de tous.tes !

Venez nombreux fêter le début des vacances.

Cette année, vous trouverez sur place un espace dédié aux enfants, un kiosque à goodies pour vous acheter un souvenir, et bien entendu notre buvette tenue par nos supers bénévoles.



etraite aux flambeaux et feu d'artifice : lundi 13 juillet



Rendez-vous place de la mairie à 21h30 pour le départ de la retraite aux flambeaux.

Arrivée sur le parking du Quai des Arts pour profiter du feu d'artifice à 23 heures sur le thème «Rêve et Merveille», choisi pour que nous nous rappelions l'importance de retrouver son regard et son cœur d'enfant.

isite guidée du patrimoine : dimanche 19 juillet (gratuit)

Le Perche Sarthois vous propose de découvrir le patrimoine du centre-ville. Rendez-vous à 15h sur la Place de l'Hôtel de Ville (visite guidée gratuite).





Fêtes de la piscine : vendredis 24 juillet et 21 août

Cette année, préparez-vous pour les grandes Fêtes de la Piscine ! Notez bien les dates : **rendez-vous le 24 juillet et le 21 août** pour deux soirées conviviales, ouvertes à tous.

Au programme, des activités à la fois ludiques et amusantes pour petits et grands :

- Courses de relais
- Concours de plongeurs
- Lutte sur les tapis
- Planche musicale & parcours marins !

La bonne humeur sera bien sûr au rendez-vous, et vous pourrez reprendre des forces grâce à notre restauration sur place.

Valentin et Sophie seront là pour mettre une ambiance de folie !

On vous attend très nombreux pour ce bel événement. Partagez l'info et venez nombreux !



Quai des Arts : Films à l'affiche cet été

Lundi 27 Juillet à 15h : **Toy Story 5**

Buzz, Woody, Jessie et le reste de la bande verront leur travail remis en question lorsqu'ils découvriront que ce qui obsède les enfants d'aujourd'hui s'appelle... l'électronique !

De Andrew Stanton, McKenna Harris
Avec Jean-Philippe Puymartin, Tom Hanks, Richard Darbois



Lundi 27 Juillet à 20h30 : **La vénus électrique**

Paris, 1928. Antoine Balestro, jeune peintre en vogue, n'arrive plus à travailler depuis la mort de son épouse et désespère Armand, son galeriste. Un soir d'ivresse, Antoine tente d'entrer en contact avec sa femme par l'intermédiaire d'une voyante. Sans le savoir, il parle en réalité avec Suzanne, une modeste foraine qui s'est glissée dans la roulotte pour y voler de la nourriture. Suzanne se révèle douée pour l'imposture et, rapidement secondée par Armand, elle enchaîne les fausses séances. Peu à peu, Antoine retrouve l'inspiration, mais pour Suzanne les choses se compliquent alors qu'elle tombe doucement amoureuse de l'homme qu'elle manipule...

De Pierre Salvadori
Par Pierre Salvadori, Benoît Graffin
Avec Pio Marmaï, Anaïs Demoustier, Gilles Lellouche



Lundi 24 Août à 15h : *L'enfant du désert*

Sun, âgée de 14 ans, a publié un livre inspiré d'une histoire que son grand-père lui racontait : l'incroyable histoire d'Hadara, un enfant nomade perdu par sa famille à l'âge de 2 ans dans une tempête de sable dans le désert, qui a ensuite été recueilli et élevé par un couple d'autruches. Mais lorsque Sun est invitée à visiter le Sahara, elle se rend compte qu'Hadara est peut-être plus qu'une simple histoire pour s'endormir.

De Gilles de Maistre
Par Gilles de Maistre, Prune de Maistre
Avec Nahel Tran, Zayn Sekkat, Nahil Bouazzaoui



Lundi 24 Août à 20h30 : *C'est quoi l'amour ?*

Lorsque Fred demande à son ex-femme, Marguerite, de faire annuler leur mariage à l'Eglise pour pouvoir s'y remarier, elle se réjouit de le voir refaire sa vie. Mais ce qui devait être une simple formalité s'avère plus compliqué que prévu et va les mener jusqu'à Rome avec leurs enfants et leurs nouveaux conjoints. Un voyage haut en couleurs pour tous les membres de cette famille recomposée.

De Fabien Gorgeart
Par Fabien Gorgeart
Avec Laure Calamy, Vincent Macaigne, Lyes Salem



orum des associations : Sam. 5 Septembre

C'est dans un nouveau format que cette année vous viendrez choisir vos activités de l'année et retrouver un petit goût de vacances avant de remettre le pied dans l'engrenage du quotidien.

Nous vous attendons nombreux au complexe sportif le samedi 05 septembre 2026. Les horaires et le programme des animations de cette journée seront communiqués prochainement.



Banquet des aînés : Dimanche 27 Septembre

Comme chaque année, nous honorerons nos aînés avec le banquet qui leur est dédié. Les personnes de 70 ans et plus pourront s'inscrire en mairie, **du 1^{er} au 18 Septembre 2026.**



ET SI ON ESSAYAIT LE VIVRE-ENSEMBLE ?

Le bien vivre à VIBRAYE commence par le respect des autres... Et pour cela, il y a des règles à respecter.

Ci -après, un petit rappel de quelques exemples d'obligations.
Respect du voisinage, entretiens des espaces privés et publics, maîtrise des nuisances sonores, respect des horaires, propreté des lieux et courtoisie.

Concrètement :

Les **FEUX**, en tous genres, sont **STRICTEMENT INTERDIT**



Les **ACTIVITEES BRUYANTES** sont tolérées :

de 8h30 à 12h et de 14h à 19h3
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h



Les bacs D'**ORDURES MENAGERES** (non débordants) doivent- être sortis le plus tard possible **la veille** de la collecte et rentrés au plus vite après le passage des services de ramassage



Les **DÉJECTIONS ANIMALES** doivent- être ramassées,
aussi bien sur les trottoirs que sur les espaces verts.



Le **STATIONNEMENT DES VEHICULES** doit se faire **exclusivement** sur les emplacements prévus à cet effet.
Pour rappel,
la place de la mairie est sujette à réglementation (**disque bleu**)



ZONE BLEUE 
Ville de VIBRAYE

Mieux stationner, mieux circuler

 Stationnement réglementé
Du lundi au Vendredi
de 9h à 12h30 et 14h30 à 19h
Stationnement limité à 1h30 non renouvelable.

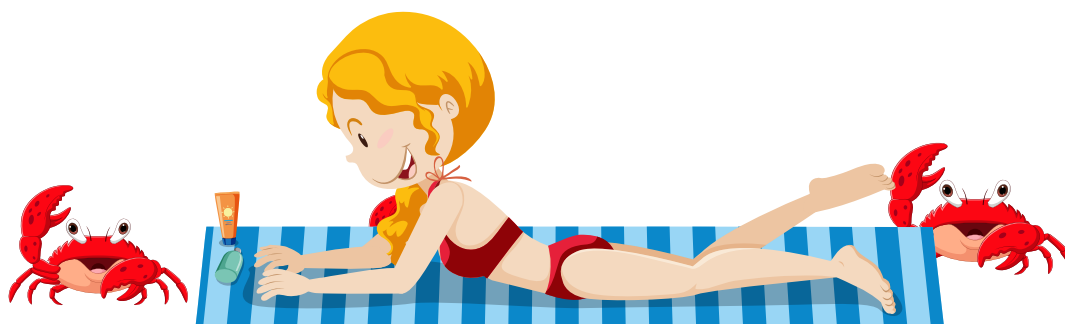
Pourquoi ? Permettre la rotation des véhicules en journée pour faciliter l'accès aux commerces.
Comment ? Dans cette zone vous devez apposer votre disque de stationnement en indiquant l'heure de votre arrivée.

Ensemble, appliquons les bons gestes citoyens !

Nous sommes convaincus que chaque administré et chaque administrée, par sa conscience civique et son sens du partage, contribuera à préserver la qualité de vie de notre commune.

Ensemble, faisons de ces petits gestes du quotidien une grande force pour le respect et le bien-vivre ensemble.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement !



Carpaccio de tomates anciennes mousse de fromage frais tomates, pesto au basilic et jambon de pays

Préparation :

- Couper en fines tranches des tomates de différentes variétés (cœur de bœuf, green zebra, noir de Crimé, tomates cerises jaunes ... ce dont vous disposez dans votre potager).
- Les mettre à mariner dans de l'huile d'olive, avec du sel, du poivre et du basilic frais.
- Monter du fromage frais aromatisé à la tomate avec un petit peu de crème liquide jusqu'à obtenir la consistance d'une mousse.
- A l'aide d'un blender, réaliser le pesto revisité en mixant une poignée de basilic effeuillé, une poignée de fromage de chèvre sec, une poignée de pignons de pin.
- Le monter à l'huile d'olive
- Saler et poivrer à votre convenance.



Pour servir, étaler au centre d'une assiette les différentes variétés de tomates. Disposer dessus une belle quenelle de mousse de fromage. Réaliser une fleur avec une tranche fine de jambon de pays et recouvrir du pesto revisité.

Entrée proposée par le Relais du Chapeau Rouge



Curry de poulet à la noix de coco

Ingrédients (pour 4 personnes)

- 800 g d'eau
- 1-2 pincés de sel
- 300 g de riz basmati
- 600 g de filet de poulet sans peau coupé en morceaux (2 cm)
- 3-5 pincées de poivre moulu
- 200 g de poivron coupé en lanières
- 200 g de courgette coupée en morceaux (2 cm)
- 100 g d'oignon coupés en deux
- 2 gousses d'ail
- 30 g d'huile végétale
- 30 g de concentré de tomate
- 1-2 cuillère à soupe de curry en poudre
- 400 g de lait coco
- 30 g de miel (en option)
- feuilles de coriandre fraîche pour la finition



Préparation :

1. Cuire le riz

- Faites bouillir une grande casserole d'eau salée versez le riz et faites-le cuire puis égouttez-le et réservez au chaud.

2. Cuire le poulet et les légumes

- Coupez le poulet en morceaux si ce n'est pas déjà fait.
- Faites cuire les légumes (poivron et courgette coupés en morceaux) à la vapeur pendant environ 15 à 20 minutes, jusqu'à ce qu'ils soient tendres.
- Faites cuire le poulet à la vapeur en même temps si vous disposez d'un cuiseur vapeur à plusieurs niveaux, ou bien pochez-le doucement dans une casserole d'eau frémissante pendant environ 15 minutes.
- Réservez le tout au chaud.

3. Préparer la sauce au curry

- Épluchez et hachez finement les oignons et l'ail.
- Faites chauffer l'huile dans une grande sauteuse ou une cocotte.
- Ajoutez les oignons, l'ail et le concentré de tomate.
- Faites revenir à feu moyen pendant environ 3 minutes, en remuant régulièrement.

4. Finaliser le plat

- Ajoutez le poulet cuit dans la sauteuse.
- Incorporez le curry, le lait de coco, le miel, le sel et le poivre.
- Mélangez délicatement.
- Laissez mijoter à feu doux pendant 10 minutes, afin que le poulet s'imprègne bien des saveurs et que la sauce épaississe légèrement.

5. Dressage

- Servez le poulet au curry nappé de sauce, accompagné du riz et des légumes vapeur.
- Parsemez de coriandre fraîche ciselée juste avant de servir.

Astuce : pour encore plus de saveur, vous pouvez faire dorer légèrement le poulet dans la sauteuse avant d'ajouter le lait de coco. Cela apportera davantage de goût et une belle coloration à votre plat.

Plat proposé par
l'Orée des Rêves et des Mets



Tarte aux abricots rôtis et crème d'amande basilic

Ingrédients (pour 8 personnes)

Réaliser une pâte sucrée :

- 250 g de farine T55, 250 g de beurre, 95 g de sucre glace, 50 g d'œuf, 30 g de poudre d'amande, 2 g de sel

Foncer un cercle de 28 cm et précuire 15 min à 170° C

La crème d'amande basilic :

- 100 g de beurre pommade, 100 g de sucre, 100 g de poudre d'amande, 100 g d'œuf, 12 g de basilic frais

Mixer tous les ingrédients ensemble et étaler la crème obtenue sur le fond de tarte précuit.

Les abricots rôtis :

- 1 kg d'abricot frais, 40 g de miel, 20 g de beurre fondu.

Couper les abricots en deux. Mélanger avec le miel et le beurre. Rôtir 12 min. à 180°C. Laisser tiédir. Disposer les demi-abricots sur la crème d'amande.

Cuisson :

Cuire la tarte à 170°C pendant 25 à 30 min. La crème doit être juste dorée et les abricots légèrement caramélisés.

Finition :

A la sortie du four, chauffer 20 g de miel avec 10 g d'eau, puis badigeonner légèrement les abricots.

Idéal avec une boule de sorbet citron !



Imaginée par Maud, Stéphanie et Camille, cette tarte met à l'honneur les abricots de saison relevés d'une délicate touche de basilic.

Dessert proposé par le restaurant
A table

A Table





NUMEROS UTILES



| | |
|------------------------------|------|
| SAMU | 15 |
| Police/Gendarmerie | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Appel d'Urgence Européen | 112 |
| Sans abri | 115 |
| Enfants en danger | 119 |
| Harcèlement scolaire | 020 |
| Femmes victimes de violences | 919 |
| Victimes de maltraitance | 977 |
| Pharmacie de garde | 3237 |

Centre Antipoison Angers
02.41.48.21.21.

Centre des Grands Brûlés Nantes
02.40.08.73.04.

Hôpital de Saint-Calais
02.43.63.64.65.

Hôpital de La Ferté-Bernard
02.43.71.61.51.

Hôpital du Mans
02.43.43.43.43.

● MAIRIE DE VIBRAYE

1, place de l'Hôtel de Ville
72320 VIBRAYE

☎ 02.43.93.60.27. - ✉ mairie@vibraye.fr



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi de 8h30 à 12h30 et 15h à 17h30
Jeudi de 8h30 à 12h30

M. Denis BERNARDET, Maire
reçoit sur rendez-vous.
Permanences d'adjoints
Samedi de 11h à 12h
(sauf juillet et août)



● BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE «GASTON CHEVEREAU»

53, rue Xavier Boutet
72320 VIBRAYE

☎ 02.43.71.40.44. - ✉ bibliotheque@vibraye.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 15h à 18h30
Mercredi : 10h30 à 12h30 et 14h à 18h30
Vendredi : 9h30 à 11h et 16h30 à 18h30
Samedi : 10h à 12h

La bibliothèque sera ouverte jusqu'au
1er août inclus y compris le samedi.

Fermée du 3 au 24 août

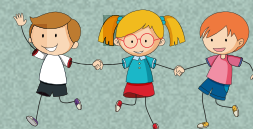
● ENFANCE JEUNESSE

Espace de la Gare
21, rue du Grand Prix 1906
72320 VIBRAYE

☎ 02.43.93.55.92. ou 06.27.91.95.37.
✉ enfancejeunesse@vibraye.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi
de 9h00 à 11h00 et 14h00 à 15h45
Mercredi
de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi
de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 15h45



● PISCINE MUNICIPALE



Rue de Wagenfeld
72320 VIBRAYE
☎ 02.43.93.62.48.
Horaires d'ouverture

Du lundi 1er Juin 2026 au vendredi 3 Juillet 2026

Le mercredi et le samedi de 15h à 19h30
Le dimanche de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30

Du samedi 4 juillet 2026 au dimanche 30 août 2026
Les lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30

Vendredi 24 Juillet 2026 et Vendredi 21 Août 2026
Ouverture jusqu'à 22h

La piscine sera fermée le 14 juillet 2026 et le 15 août 2026

L'entrée sera gratuite le Samedi 4 Juillet 2026
et le dimanche 30 août 2026

● COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE 'ANILLE

10, rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS
☎ 02.43.35.11.03. - ✉ ccvba@cc-vba.com

Horaires d'ouverture
Mardi, Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

● MULTI ACCUEIL - RELAIS PETITE ENFANCE

Maison de la Petite Enfance - Relais Petite Enfance
19, rue du Grand Prix 1906
72320 VIBRAYE
☎ 02.43.71.16.29.
✉ multiaccueil.lejardindessens@gmail.com

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi (sauf jours fériés)
De 7h30 à 18h15

Permanence Relais Petite Enfance (RPE)

Maison de la Petite Enfance - Vibraye
Jeudi de 13h à 17h

36.ter rue de la Cornillère - Saint-Calais
Mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h



● GENDARMERIE NATIONALE



95, rue Xavier Boutet
72320 VIBRAYE
☎ 02.43.93.60.13.

Horaires d'ouverture
Lundi et vendredi de 8h à 12h
Mercredi de 14h à 18h

● LA POSTE



55, rue Xavier Boutet
72320 VIBRAYE
☎ 02.43.93.42.47.

Horaires d'ouverture
Du mardi au samedi de 9h à 12h
Dernière levée du courrier : 12h

● DÉCHÈTERIE - VIBRAYE

La Retrourie
72320 VIBRAYE
☎ 02.43.71.29.31.

Horaires d'ouverture été
Lundi : Fermée
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 7h30 à 12h20 et de 13h00 à 14h20

Horaires d'ouverture hiver
Lundi : Fermée
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur de Publication
Denis BERNARDET

Comité de rédaction
Denis BERNARDET
Richard CROSS
Julien PROU
Emilie SACHSÉ-PROU
Marie-Blanche
CHAMBRIER-GILLOT
Luc LARGILLIÈRE

Conception
Sandra MINIER

Impression
Imprimé GRAVÉ


Avec la participation de
Restaurant «A table»
Le Relais du Chapeau Rouge
L'Orée des rêves et des Mets

OFFRES FRANCE SERVICES

à la Poste de Saint-Calais

* Demandez conseil pour effectuer vos démarches administratives en ligne.

* Bénéficiez gratuitement et en libre-service d'un accès à Internet et aux équipements numériques : tablette, ordinateur, imprimante, scan

| | | |
|--|--|---|
|  LA POSTE | 30, avenue Charles de Gaulle 72120 SAINT CALAIS Tél. 02.43.63.49.97. | HORAIRES D'OUVERTURE Mardi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h30 Samedi : 9h à 12h |
|--|--|---|

| Les services du Quotidien à côté de chez vous | Document indispensables pour vos démarches |
|---|---|
|  <p>MA SITUATION DE VIE CHANGE Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF...)</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF) * Ma carte d'identité en cours de validité |
|  <p>JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Mon n° de sécurité sociale (carte vitale) * Mon code confidentiel (compte AMELI) * Ma carte d'identité en cours de validité |
|  <p>JE PREPARE MA RETRAITE Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Mon n° de sécurité sociale (carte vitale) * Mon mot de passe confidentiel * Ma carte d'identité en cours de validité |
|  <p>JE DECLARE MES IMPÔTS Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Mon n° fiscal et mon mot de passe confidentiel * Mon n° d'accès en ligne (pour création de compte) * Mon revenu fiscal de référence (pour création compte) * Mon dernier avis d'imposition * Ma carte d'identité en cours de validité |
|  <p>J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Mon identifiant ANTS * Mon mot de passe confidentiel * Ma carte d'identité en cours de validité |
|  <p>JE FAIS VALOIR MES DROITS Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire....</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Ma carte d'identité en cours de validité |
|  <p>JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Particulier ou exploitant : n° de sécurité sociale (carte vitale) * Entreprise : n° de SIRET (14 chiffres) * Un adresse email valide ou un n° de téléphone portable * Mot de passe confidentiel (à personnaliser lors la 1ère connexion) |
|  <p>JE CHERCHE UN EMPLOI Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Mon n° d'identifiant Pôle Emploi * Mon mot de passe confidentiel * Ma carte d'identité en cours de validité * Mon CV imprimé ou sur clé USB (si nécessaire) |

